



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1071) DE MISE A DISPOSITION LA SALLE AILEY A L'ASSOCIATION «PARENTS DU CHŒUR DE SCENE », A TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-25-189**
EN DATE DU 13 JUN 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du « Parents du Chœur de Scène » représentée par sa Présidente, Madame Ariane COPPOLANI, dont le siège est situé 8 rue Edmond Roger, 75015 Paris, d'organiser une répétition dans la salle Ailey le 25 mai 2025 de 10h00 à 18h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER l'Association du « Parents du Chœur de Scène » représentée par sa Présidente, Madame Ariane COPPOLANI, dont le siège est situé 8 rue Edmond Roger, 75015 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 331,50 € T.T.C (trois cent trente et un euros et cinquante centimes), afin d'organiser une répétition dans la salle Ailey le 25 mai 2025 de 10h00 à 18h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250613-lmc1H13173H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/06/2025 Date de Publication : 13/06/2025
--